

Banque Royale du Canada

Déclaration de lobbying et de contribution politique



Déclaration de lobbying et de contribution politique

Le présent document d'information fait partie d'une série visant à fournir des renseignements supplémentaires sur les programmes, les politiques et les pratiques liés aux priorités ESG (environnement, société et gouvernance) de la Banque Royale du Canada et certaines de ses filiales, selon le cas et comme mentionné aux présentes (« RBC », « nous », « notre » ou « nos »). Cette série sert de complément à notre information ESG annuelle, qui donne un aperçu de nos domaines d'intervention, de nos principaux indicateurs de rendement et des faits saillants pour les questions liées à la citoyenneté d'entreprise qui touchent les sociétés de services financiers en général et RBC en particulier. Elle complète les renseignements sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière présentés dans notre Rapport annuel, ainsi que l'information sur la gouvernance et la rémunération des cadres supérieurs publiée dans notre Circulaire de la direction (deux documents que vous trouverez à rbc.com).

En un coup d'œil

- RBC ne soutient pas financièrement des candidats ou des partis politiques.
- RBC et RBC Fondation® ne font pas de dons à des œuvres de bienfaisance à des fins de défense d'intérêts politiques ni à des organisations ou à des partis politiques.
- Le comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation est non partisan et offre aux employés admissibles la possibilité de participer au processus politique en versant des contributions politiques volontaires à des candidats à une charge électorale et à des organisations politiques appropriées. Les activités courantes du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation sont supervisées par un conseil d'administration qui approuve les contributions consenties à des candidats.
- Les contributions et activités politiques des employés doivent être faites en leur propre nom, à leurs frais et hors des heures de travail, et non en tant que représentants de RBC ou en utilisant les ressources de RBC de quelque nature que ce soit.
- Politiques pertinentes de RBC :
 - Code de déontologie
 - Politique générale sur le lobbying
 - Procédure de lobbying au Canada
 - Procédure de lobbying aux États-Unis
 - Politique sur la prévention de la corruption
 - Politique des conflits d'intérêts RBC et Norme de contrôle des conflits d'intérêts relatifs aux cadeaux et à la représentation RBC
 - Politique mondiale des investissements dans la collectivité RBC
- Documents connexes de RBC :
 - [Déclaration de responsabilité publique](#)
 - [Rapport de performance ESG](#)
 - [À propos de la gouvernance et de l'intégrité](#)

Réputée depuis longtemps pour sa gamme étendue de programmes et de politiques qui reflètent les valeurs qui font partie intégrante de ses divisions opérationnelles et de ses groupes fonctionnels, RBC est considérée comme un chef de file doté d'une marque de premier plan. Nous croyons que la citoyenneté d'entreprise est une question d'intégrité, d'éthique des affaires et de gouvernance responsable. Il s'agit de générer une croissance et des retombées durables pour nos parties prenantes.

Tout repose sur un engagement à faire preuve d'intégrité dans chacune de nos actions et chacune de nos opérations dans tous les volets de nos activités, à être transparents, à rendre des comptes et à contribuer au bien-être de nos parties prenantes. Voilà comment nous méritons le privilège d'être le premier choix de nos clients, et nous croyons qu'il s'agit tout simplement de bonnes pratiques d'affaires.

La participation active et constructive à des consultations concernant les politiques gouvernementales fait partie intégrante d'une citoyenneté d'entreprise responsable. RBC estime qu'un dialogue ouvert entre le gouvernement, le public et le milieu des affaires favorise une meilleure compréhension et contribue à la prise de décisions éclairées par le gouvernement, ce qui est avantageux pour nos actionnaires, nos clients et les collectivités que nous servons. Nous sommes résolus à respecter des normes élevées en matière d'éthique dans toutes nos relations avec les représentants des gouvernements. RBC est assujettie à une vaste réglementation gouvernementale et doit composer avec des risques importants associés à des exigences réglementaires et législatives complexes et changeantes qui affectent presque tous les aspects de ses activités. Certaines politiques publiques touchent donc de façon mesurable nos clients, nos employés et nos actionnaires.

Nous participons à des activités de défense d'intérêts en matière de politiques publiques en communiquant de façon légale et appropriée avec des décideurs et des autorités de réglementation à propos d'enjeux qui touchent notre entreprise. Ces activités ciblent principalement les questions qui se répercutent sur notre secteur, et nous les déclarons par souci de transparence et de responsabilisation. Ce faisant, nous nous efforçons de respecter les institutions démocratiques, y compris le devoir des titulaires d'une charge publique de servir l'intérêt public.

RBC dispose de politiques régissant son comportement dans le domaine de la citoyenneté d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Banque Royale du Canada (le « Conseil ») joue un important rôle de supervision des activités de

défense d'intérêts en matière de politiques publiques et de participation politique. Le comité de la gouvernance du Conseil veille à ce qu'il demeure renseigné sur les questions touchant la citoyenneté d'entreprise et les relations avec les gouvernements, ainsi que l'état et le caractère adéquat de nos efforts pour établir et entretenir des liens efficaces avec les autorités de réglementation et les gouvernements. Le comité reçoit périodiquement des rapports sur les activités de défense d'intérêts menées au Canada et aux États-Unis, y compris sur l'objet de ces activités, nos interactions avec les fonctionnaires clés concernant les réformes réglementaires et législatives, ainsi que nos liens avec des associations commerciales et d'autres participants du secteur. Aux États-Unis, le Conseil d'administration de RBC USA Holdco Corporation passe en revue des rapports annuels sur les activités en lien avec le comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation.

La transparence et la responsabilisation sont essentielles au maintien de l'intégrité dans nos activités de lobbying. Au moyen de notre [Code de déontologie](#), de notre Politique générale sur le lobbying, de nos procédures relatives au lobbying au Canada et aux États-Unis, ainsi que d'autres contrôles, nous nous assurons de notre conformité aux lois concernant la communication avec les autorités gouvernementales des territoires où nous exerçons des activités. Lorsque des changements sont apportés à la réglementation ou qu'émergent de nouvelles pratiques exemplaires, nous réévaluons nos pratiques de divulgation d'information pour nous assurer qu'elles continuent de répondre aux besoins de nos parties prenantes. Au fil des ans, nos échanges avec les actionnaires nous ont permis d'améliorer nos pratiques de transmission de renseignements et de mettre en place ou de modifier nos politiques en matière de participation politique.

Activités communautaires connexes

Nous croyons qu'une entreprise « réussit en faisant le bien », c'est-à-dire en apportant une contribution positive aux collectivités sur les plans économique, social et environnemental au nom de ses parties prenantes, y compris ses clients actuels et potentiels, les consommateurs, les gouvernements et les autorités de réglementation. Au-delà de nos programmes de citoyenneté d'entreprise, nous considérons la concertation avec les parties prenantes comme faisant partie intégrante de notre façon de faire des affaires. La gestion de ce cadre visant à stimuler la participation des parties prenantes et à évaluer leurs attentes s'effectue à l'échelle de l'entreprise, et des responsabilités sont officiellement attribuées aux unités opérationnelles ou services appropriés.

Chaque année, nous produisons une [Déclaration de responsabilité publique](#) qui englobe les activités pertinentes de RBC ainsi que des entités du Groupe précisées par règlement et des déclarants au Canada.

Notre [Rapport de performance ESG](#) fournit des renseignements sur le soutien que nous offrons à des initiatives communautaires et sur nos dons à un grand nombre d'œuvres de bienfaisance partout dans le monde. Pour en savoir plus sur nos programmes, nos plans, nos objectifs et les faits saillants de notre rendement en matière de citoyenneté d'entreprise, allez à rbc.com/collectivite-impact-social/index.html.

Lobbyisme

Notre Politique générale sur le lobbyisme complète notre Code de déontologie en couvrant les contacts entre des employés de RBC et des fonctionnaires qui influent sur l'élaboration des lois, de la réglementation et d'autres mesures gouvernementales. La politique exige, pour ces contacts, la mise en place de processus et de contrôles appropriés afin de veiller à la conformité aux règles et aux règlements applicables, ainsi qu'aux exigences internes.

Néanmoins, la majeure partie de nos activités sont menées au Canada, particulièrement au niveau fédéral, ainsi qu'aux États-Unis.

Canada

Nous entretenons avec le gouvernement des communications ouvertes et transparentes conformes à la *Loi sur le lobbying* et aux autres lois et règlements applicables. Au Canada, les membres du Conseil ne sont pas des entités autorisées à exercer des activités de lobbyisme pour le compte de RBC. L'information concernant les représentants de RBC et les tierces parties autorisés à mener des activités de lobbyisme au nom de RBC est publiée conformément aux lois applicables.

Le président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada est responsable de s'assurer que les employés exerçant des activités de lobbyisme sont informés de leurs obligations au titre de la *Loi sur le lobbying* et de leur devoir de respecter le Code de déontologie des lobbyistes.

Les employés qui mènent des activités de lobbyisme au nom de RBC en ont l'autorisation de la Haute direction. De plus, conformément aux lois et règlements applicables, nous déclarons l'identité des employés qui font du lobbyisme au nom de RBC, dont le président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada, et d'autres cadres dirigeants.

Les employés autorisés à communiquer avec les autorités gouvernementales pour le compte de RBC doivent se conformer au Code de déontologie des lobbyistes du gouvernement fédéral du Canada et aux autres lois applicables. Ils doivent notamment tenir à jour un registre rendant compte de chaque communication devant être déclarée, répondre rapidement à tout courriel reçu en lien avec leurs activités de lobbyisme, fournir de l'information sur toute communication pertinente que nous devons déclarer, et faire appel au groupe Affaires réglementaires et gouvernementales au besoin.

RBC dépose chaque mois des rapports concernant ses activités de lobbyisme au niveau fédéral ainsi que toutes les autres activités devant être déclarées. La production des rapports mensuels et de tout autre document obligatoire relève du vice-président, Affaires gouvernementales, de la Banque Royale du Canada.

Pour connaître la liste complète de l'information que nous sommes tenus de déclarer sur nos communications avec des représentants du gouvernement canadien et obtenir des renseignements complémentaires sur les communications à déclaration obligatoire, consultez les sites Web suivants :

Commissariat au lobbying du Canada – lobbycanada.gc.ca/fr/

Colombie-Britannique – lobbyistsregistrar.bc.ca

Alberta – albertalobbyistregistry.ca

Saskatchewan – sasklobbyistregistry.ca

Manitoba – lobbyistregistrar.mb.ca/index.php?lang=fr

Ontario – oico.on.ca

Québec – commissairelobby.qc.ca

Nouveau-Brunswick – oic-bci.ca

Nouvelle-Écosse – novascotia.ca/sns/lobbyist

Terre-Neuve-et-Labrador – gov.nl.ca/registries/lobbyists/

Yukon – yukonlobbyistregistry.ca/fr

États-Unis

Le Congrès américain rend accessibles au public nos rapports sur nos activités de lobbyisme auprès du gouvernement fédéral. Ces documents précisent nos dépenses trimestrielles en la matière, les dossiers visés et les noms des personnes enregistrées pour mener de telles activités pour le compte de RBC. L'information se trouve à disclosures.house.gov. En date du 31 décembre 2022, aux États-Unis, seulement deux lobbyistes étaient enregistrés pour RBC auprès du gouvernement fédéral. D'autres employés sont enregistrés à titre de lobbyistes auprès de certains États et municipalités. Leurs activités de lobbyisme touchent principalement des questions d'approvisionnement.

Principales prises de position sur les politiques financières (année calendaire 2022)

Enjeu	Organisme gouvernemental responsable	Évolution du dossier, et prises de position et activités de RBC	Pays
Enjeux touchant la consommation	Gouvernement du Canada	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions visant à améliorer le cadre de protection des consommateurs des banques sous réglementation fédérale.	Canada
Technologie/données utilisées	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions sur la mise à jour des politiques et du cadre réglementaire afin qu'ils reflètent l'évolution de la technologie. Il a entre autres été question de consultations sur des enjeux tels qu'un système bancaire ouvert et la législation sur la protection des renseignements personnels.	Canada
Système de paiements	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé activement à des consultations gouvernementales sur des questions touchant les paiements, y compris la surveillance du système de paiement du secteur de détail, les commissions d'interchange, et la modernisation du système canadien de paiements.	Canada
Fiscalité	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a défendu, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, le principe de la neutralité fiscale, et plaidé en faveur d'un régime fiscal efficace qui favorise la croissance, l'investissement et la compétitivité internationale.	Canada
Réforme de la réglementation du système financier	Sénat américain, Chambre des représentants, Réserve fédérale, Securities and Exchange Commission (SEC), Office of the Comptroller of the Currency (OCC) et compagnie fédérale d'assurance de dépôts bancaires (FDIC)	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à la soumission de commentaires écrits sur différents enjeux liés aux principes et à l'orientation possible en matière de gestion du risque climatique, à l'article 1071 de la loi Dodd-Frank concernant l'information sur les prêts aux petites entreprises, aux réformes potentielles des règlements de la <i>Community Reinvestment Act</i> et aux lois relatives à la transition LIBOR.	États-Unis
Institutions financières/placements/valeurs mobilières	Sénat, Chambre des représentants, SEC (É.-U.)	RBC s'est prononcée dans les dossiers de la structure du marché, notamment en ce qui a trait au règlement NMS (National Market System), à l'information liée au climat, à la SEC Regulation Best Interest (règle de la SEC sur l'intérêt du client) et à la règle 15c2-11 de la SEC.	États-Unis
Impôts et taxes	Sénat, Chambre des représentants (É.-U.)	RBC a participé à des discussions sur la réforme du Code fiscal des États-Unis, notamment sur le crédit d'impôt pour habitation à loyer modique ; sur la déductibilité des obligations de conversion, des obligations pour le financement d'activités privées, des obligations avec crédit d'impôt pour l'émetteur, des obligations reconnues par les banques, et du financement d'infrastructures ; sur le plafonnement de la déduction fédérale pour impôts d'État et locaux (SALT) ; sur les révisions à l'impôt contre l'érosion de la base fiscale (BEAT) ; et sur l'épargne-retraite.	États-Unis

Affiliations et associations

En plus d'entretenir des échanges directs avec des représentants de gouvernements, nous faisons partie d'associations qui peuvent interagir avec des agents gouvernementaux sur des questions touchant le secteur des services financiers. Ces associations, par exemple l'Association des banquiers canadiens, font la promotion d'objectifs importants pour RBC, ses clients et la collectivité en général sur le plan des politiques publiques. Le fait que RBC fasse partie de ces divers groupes ou qu'elle leur offre du soutien financier ne signifie pas qu'elle appuie toutes les positions prises par eux ou par leurs autres membres. Lorsque nos positions diffèrent des leurs, nous exprimons notre point de vue de façon appropriée par l'intermédiaire de nos employés qui siègent aux conseils d'administration et aux comités de ces groupes, ou publiquement selon le cas.

Accordant une grande importance à la transparence, RBC produit de l'information sur ses activités de lobbying, et publie notamment la liste des associations commerciales et organismes auxquels elle paie des cotisations supérieures à 50 000 \$ par année et qui sont susceptibles de mener des activités de lobbying auprès de gouvernements.

Voici les principaux organismes et les principales associations commerciales dont RBC fait partie ou auxquels elle est affiliée moyennant des cotisations et qui pourraient participer à des activités de lobbying auprès de gouvernements :

Frais d'adhésion de 50 000 \$ CA à 100 000 \$ CA :

- [Conseil canadien des affaires](#)
- [Loan Syndications and Trading Association](#)
- [Chambre de commerce du Canada](#)
- [UK Finance](#)
- [Structured Finance Association](#)

Frais d'adhésion de 100 000 \$ CA à 200 000 \$ CA :

- [Association for Financial Markets in Europe](#)
- [Institute of International Bankers](#)

Frais d'adhésion supérieurs à 200 000 \$ CA :

- [Association des banquiers canadiens](#)
- [Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes](#)
- [Futures Industry Association](#)
- [Association canadienne du commerce des valeurs mobilières](#)
- [Securities Industry and Financial Markets Association](#)
- [Institut des fonds d'investissement du Canada](#)

Aux États-Unis, les associations commerciales rendent compte chaque année à leurs membres de la proportion des cotisations perçues qui est affectée aux dépenses de lobbying. En vertu de l'article 162(e) de l'Internal Revenue Code, ces dépenses ne sont pas déductibles. Elles sont déclarées au cours du trimestre civil pendant lequel les cotisations sont payées.

Dépenses de lobbying non déductibles de RBC aux États-Unis au 31 décembre 2022

Association commerciale	Dépenses de lobbying
Futures Industry Association (FIA)	14 880,00 \$ US
Historic Housing Tax Credit Coalition	2 500,00 \$ US
Institute of International Bankers (IIB)	17 868,40 \$ US
Global Business Alliance (GBA, anciennement Organization for International Investment [OFII])	15 600,00 \$ US
Loan Syndications and Trading Association (LSTA)	2 100,00 \$ US
Structured Finance Association (SFA)	45 100,00 \$ US
Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA)	109 308,24 \$ US
The Affordable Housing Tax Credit Coalition (AHTCC)	19 250,00 \$ US
Total	226 606,64 \$ US

Investissements dans la collectivité de RBC et de RBC Fondation

Nos investissements dans la collectivité visent à appuyer nos priorités en matière d'impact social. RBC et RBC Fondation émettent des directives strictes quant à la nature de leurs investissements dans la collectivité, y compris de leurs dons, précisant notamment qu'ils ne peuvent pas servir à la défense d'intérêts politiques ni à des fins religieuses ou sectaires.

Pour des raisons d'imputabilité, de risque pour la réputation et d'avantages fiscaux, RBC impose des restrictions quant aux types d'organismes pouvant recevoir des investissements dans la collectivité. Les organismes admissibles à recevoir des investissements dans la collectivité de RBC et de RBC Fondation se limitent aux suivants :

- Au Canada, les donataires reconnus en vertu des lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les organismes sans but lucratif constitués en personne morale. RBC peut aussi financer les coûts de gestion des programmes de certains organismes à but lucratif qui appuient des priorités en matière d'impact social à grande échelle. RBC Fondation ne peut faire de dons qu'aux donataires reconnus par l'ARC.
- Aux États-Unis, les organismes désignés à l'article 501(c)(3) de l'Income Tax Code, ainsi que les écoles, collèges et universités et autres organismes de bienfaisance autorisés par les politiques locales de RBC en matière d'investissements dans la collectivité.

De nombreuses entités ne sont pas admissibles à des investissements dans la collectivité de RBC ou de RBC Fondation, notamment les organisations et les partis politiques, les associations commerciales, les organismes de défense d'intérêts, les chambres de commerce et les organismes professionnels. RBC et RBC Fondation ne font pas de dons à des œuvres de bienfaisance à des fins de défense d'intérêts politiques ni à des organisations ou à des partis politiques.

On trouve une liste exhaustive des organismes qui ont reçu des dons de RBC Fondation sur le site Web de l'ARC (chercher « RBC Fondation »).

Contributions et activités politiques

Nous soutenons les collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et faisons des affaires. Nous acceptons également notre responsabilité quant aux effets sociaux et économiques de nos décisions professionnelles. Nous sommes fiers de la valeur de nos contributions, et nous encourageons le bénévolat des employés et leur participation à la vie politique en général.

Le Code de déontologie de RBC précise que les contributions et activités politiques des employés doivent être faites en leur propre nom, à leurs frais et hors des heures de travail, et non en tant que représentants de RBC ou en

utilisant les ressources de RBC de quelque nature que ce soit. Les employés sont informés que certains territoires imposent des restrictions à l'égard des contributions ou activités politiques (y compris les activités de bénévolat et de lobbying) de sociétés ou d'employés d'entreprises. Nous avisons les employés de prendre connaissance des divers règlements, lois et politiques avant de faire une contribution politique. En outre, nous indiquons aux employés qui ont des questions quoi faire pour obtenir des précisions et des conseils de la part de leur directeur ou du service de la Conformité.

Le 1^{er} janvier 2018, RBC a cessé de soutenir financièrement des candidats ou partis politiques. Voici où trouver l'information sur nos contributions politiques antérieures au niveau provincial au Canada.

- Colombie-Britannique* – elections.bc.ca
- Alberta* – elections.ab.ca
- Saskatchewan – elections.sk.ca
- Manitoba* – electionsmanitoba.ca/fr
- Ontario* – elections.on.ca/fr.html
- Québec* – electionsquebec.qc.ca/francais
- Nouveau-Brunswick* – electionsnb.ca
- Nouvelle-Écosse* – electionsnovascotia.ca
- Île-du-Prince-Édouard* – electionspei.ca/
- Terre-Neuve-et-Labrador – elections.gov.nl.ca/elections

* Les contributions de société sont actuellement illégales.

Il est interdit aux sociétés de verser des contributions politiques directement aux candidats ou aux partis politiques fédéraux. Les activités politiques de RBC, y compris ses contributions politiques, font l'objet de restrictions en vertu de lois et règlements du gouvernement fédéral et des États. Ces dispositions régissent notamment l'administration du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation. Ce comité permet aux employés admissibles de soutenir des candidats à une élection fédérale dont les positions sont, selon le comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation, compatibles avec la vision de RBC quant à l'équité, à la transparence et à la compétitivité du marché financier américain. Il reçoit les contributions volontaires d'employés admissibles de RBC qui sont citoyens américains ou résidents permanents des États-Unis. Les activités courantes du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation sont supervisées par un conseil d'administration, qui approuve les contributions que le comité consent à divers candidats.

RBC dirige un comité d'action politique au niveau fédéral, mais ne dirige ni ne soutient aucun super comité d'action politique. RBC ne dirige aucun comité d'action politique intervenant au niveau des États. De plus, compte tenu des activités commerciales de RBC, des règles fédérales, des États et des municipalités visant à prévenir l'obtention d'accès privilégiés contre paiement imposent des restrictions additionnelles quant aux contributions de sociétés ou d'employés.

Comme l'exige la loi, RBC déclare publiquement les contributions de ses employés à des comités d'action politique. Toutes les contributions politiques que nous sommes tenus de déclarer se trouvent à l'adresse fec.gov. Cette base de données contient les contributions du comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation, de même que les contributions des employés de RBC que nous sommes tenus de déclarer. Le tableau ci-dessous indique les contributions effectuées au cours des six dernières années civiles.

2017	2018	2019	2020	2021	2022
28 000 \$ US	32 500 \$ US	25 000 \$ US	44 000 \$ US	59 500 \$ US	38 500 \$ US

De plus, dans quelques municipalités et États américains, RBC verse des contributions dans le cadre de référendums d'initiative populaire lorsque la loi le permet. Les contributions que RBC est tenue de déclarer au Municipal Securities Rule Making Board sont indiquées à l'adresse emma.msrb.org/MarketActivity/PoliticalContributions.aspx.